

Transformation de l'A13 entre Orgeval et Caen en péage en flux libre

Depuis le 19 juin 2024, l'A14 entre La Défense (92) et Orgeval (78) et les nouveaux accès du diffuseur n°18 d'Heudebouville sur l'A13 sont en péage en flux libre.

En décembre 2024, le reste de l'axe Paris-Normandie, sur l'A13 entre Orgeval et Caen (14) passera également en péage en flux libre.



La totalité de l'axe **Paris-Normandie (A14-A13)** avec la section **Orgeval (78)** et **Caen (14)** sur l'**autoroute A13** sera transformée en **péage en flux libre**.

Avec le péage en flux libre, les conducteurs n'ont plus besoin de s'arrêter pour payer le péage. Le paiement s'effectue une fois l'ensemble du trajet terminé, dans un délai de 72h. Les barrières physiques de péage sont remplacées par des portiques équipés de capteurs et de caméras.

Cette transformation permettra des **trajets plus fluides, plus sûrs et plus simples**, tout en **réduisant l'empreinte environnementale**.

Le péage en flux libre : qu'est ce que c'est ?

Avec le péage en flux libre, les barrières physiques de péage sont remplacées par des portiques équipés de capteurs et de caméras. La technologie permet de photographier les plaques d'immatriculation et de détecter la présence d'un badge de télépéage qui doit être bien positionné sur le pare-brise. Chaque véhicule est ainsi identifié et le montant du péage est calculé en fonction de sa catégorie (véhicules légers, motos, poids lourds) et du trajet réalisé. Les conducteurs n'ont plus besoin de s'arrêter pour payer le péage. Le paiement s'effectue une fois l'ensemble du trajet terminé.

Liens utiles

[Plus d'informations](#)